



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2025 CHANGEMENT DE DATE

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le 4 août 2025, le conseil a adopté la résolution suivante :

2025-08-181 Changement de date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal a été adopté et prévoit une séance le 6 octobre 2025;

ATTENDU QUE des élections municipales sont prévues le 2 novembre 2025, et qu'il est jugé opportun de devancer la séance d'octobre afin de respecter les délais électoraux;

IL EST PROPOSÉ PAR Douce Labelle,
APPUYÉ PAR Éric Lévesque,
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le 6 octobre 2025 soit devancée au mercredi 1er octobre 2025, à la même heure et au même lieu;

QUE le présent changement soit publié conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 5 août 2025

André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim